



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 23 avril 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 avril 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme BIANCAMARIA à M. ARESU, Mme SICHI à Mme BERNARD, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. MARCANGELI, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180423-2018\_92-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2018

Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du lundi 23 avril 2018**

**Délibération N°2018/92**

**Acquisitions d'œuvres d'art pour l'enrichissement du fonds  
napoléonien**



## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

### - Acquisition du Buste de Joseph Bonaparte par Lorenzo Bartolini.

Le Palais Fesch expose une série de bustes représentant les membres de la famille impériale. Dans cette galerie, se succèdent les portraits de marbre de Charles-Marie Bonaparte, Letizia Ramolino, le roi Jérôme, Catherine de Wurtemberg, Charlotte Napoléonne Bonaparte, Joseph Fesch, sculptés par Canova, Trentanove, Chaudet ou Alavarez Y Cubero de Pereira. On peut y croiser aussi la famille Baciocchi au complet : Félix, Elisa et leur fille, Elisa Napoléonne immortalisés dans le marbre de Carrare par Lorenzo Bartolini.

Le Palais Fesch souhaiterait faire l'acquisition du *Buste de Joseph* par Bartolini proposé par la Galerie Antonacci Lapicciarella Fine Art à Rome. Cet achat permettrait de compléter cette collection remarquable d'autant que le musée ne possède qu'un portrait peint du frère de l'empereur.

Cette œuvre a d'abord appartenu à Elisa Bonaparte et cette provenance prestigieuse atteste de sa qualité. Ce projet est approuvé par l'expertise de Guilhem Scherf, conservateur en chef au département des sculptures au musée du Louvre, par rapport à la qualité de la sculpture et l'opportunité qu'elle rejoigne la collection du musée et les trois autres bustes de Bartolini.

Ce très beau buste a tout à fait sa place au côté des autres visages sculptés de la famille impériale pour accompagner le visiteur dans le parcours napoléonien.

La valeur de ce buste s'élève à 80 000€ (sa valeur initiale était de 120 000€ avant négociation)

### - Acquisition du Buste de Pauline Bonaparte par Joseph François Bosio.

Formé auprès d'Augustin Pajou, Bosio se rendit ensuite parfaire son apprentissage à Rome dans les années 1790. En 1808, Vivant Denon lui confia la réalisation des reliefs de la colonne de la Grande Armée, pour la Place Vendôme. Il réalisa par la suite les portraits des membres de la famille Bonaparte.

Au Salon de 1810 Bosio présente le buste de Napoléon auprès de ceux de l'impératrice, de la reine Hortense, de la princesse Pauline, du prince de Bénévent, de la duchesse de Rovigo et des statues du roi et de la reine de Westphalie (le buste de Pauline Bonaparte est le numéro 910 dans le livret du Salon de 1810). Bosio fut sans doute le sculpteur le plus en vue de l'Empire. Pendant la Restauration il fut également nommé premier sculpteur du roi. A la tête d'un important atelier, ses productions furent très nombreuses.

L'allure voluptueuse du modèle, caractéristique des portraits de Bosio a ici été reprise avec maîtrise par les sculpteurs de son atelier. Pauline Bonaparte y est représentée à l'antique, en buste, vêtue d'une tunique, coiffée de tresses nouées. Le Palais Fesch expose dans sa galerie des sculptures, le portrait en pied, sculpté par Bosio, de Jérôme Bonaparte.

Proposé à la vente par la Galerie F. Baulme Fine Arts à Paris, ce buste est l'occasion inespérée pour le musée d'avoir une représentation de la princesse, grande absente des collections.

La valeur de cet achat est de 45 000€ (50 000€ demandés initialement).

### - Acquisition d'un tableau de Nicolas Toussaint Charlet, *Napoléon, le soir de Waterloo.*

Le musée est dépositaire d'une esquisse à l'huile de Nicolas-Toussaint Charlet représentant un *Episode de la retraite de Russie*. Cette œuvre sera présentée dans le futur musée napoléonien au côté d'une autre œuvre de Charlet qui sera déposée par le musée de la Légion d'Honneur et des Ordres de Chevalerie.

L'œuvre peint de Nicolas Toussaint Charlet est consacré à la personne de Napoléon et à la grandeur de l'armée impériale.

La multiplication des représentations du grand homme joua un rôle essentiel dans la création de la légende napoléonienne et le développement du culte de sa personnalité, qui furent l'un des plus puissants moteurs de la révolution de 1830.

L'œuvre est proposée à la vente par la Galerie Marty de Cambrière à Paris. Come Fabre, conservateur au département des peintures du musée du Louvre a livré son avis d'expert au sujet de cette œuvre : *Ce tableau s'inscrit pleinement dans l'imagerie liée au souvenir napoléonien qui s'épanouit à la faveur de la monarchie de Juillet et du retour des Cendres ; son acquisition pour un musée napoléonien est donc légitime. Le format et l'inscription ancienne confirment qu'il s'agit du tableau exposé en 1874 au Palais-Bourbon, en possession de M. Rothan qui semble avoir possédé par ailleurs un autre sujet semblable de Charlet, Napoléon le soir de Waterloo (huile sur toile, 46 x 38 cm, musée du Louvre, en dépôt au musée des arts décoratifs, RF 1961-17 ; la gravure de cette composition, par Ad. Gusman a été présentée au Salon de 1884).*

*Le prix d'achat de 12 000 euros correspond à la cote des peintures d'histoire signées de cet artiste, beaucoup plus rares sur le marché que les esquisses et les lithographies. La couche picturale semble fragile mais présente dans l'ensemble un état satisfaisant.*

Le coût de l'acquisition s'élève à 12 000€ (prix initial avant négociation 15 000€).

- Acquisition par don de l'Association des Amis du Palais Fesch d'une aquarelle de Ferdinand Grémilly, *La statue de Napoléon au sommet de la colonne Vendôme.*

En 1800, Bonaparte Premier consul ordonne la construction d'une colonne sur le modèle de celle de Trajan à Rome pour la place Vendôme. Suite au sacre, il est décidé qu'elle sera coiffée en son sommet d'une statue représentant l'empereur en César, œuvre commandée à Antoine-Denis Chaudet. Sous la Restauration, cette première sculpture est détruite avant d'être remplacée pendant la monarchie de Juillet par une effigie de Bonaparte en petit caporal, œuvre cette fois du sculpteur Charles-Émile Seurre. En 1863, Napoléon III commande à Auguste Dumont une copie de la première version qui sera à son tour détruite sous la Commune. Le modèle de Seurre, après un séjour prolongé sur une place de Courbevoie, est jeté au fond de la Seine puis oublié. Finalement repêchée et restaurée, la sculpture sera installée définitivement dans la cour des Invalides en 1911. L'aquarelle montre le petit Caporal, bras croisés sur la poitrine, qui se détache d'un fond de ciel éclairé par la lune en ombre chinoise. Le sommet du lanternon de la colonne Vendôme laisse apparaître un panorama parisien, d'où émergent l'arc de triomphe et Notre-Dame de Paris. Cette œuvre s'intègre dans le retour en grâce des grands sujets liés à la légende napoléonienne, tant dans les arts plastiques que sur les scènes de théâtre ou dans la littérature en cette fin de XIXe siècle.

Le don de cette aquarelle enrichirait le fonds d'œuvres d'art graphique créé en 2010 au Palais Fesch.

Cette image d'une grande simplicité, d'un côté extrêmement graphique va à l'essentiel et s'avèrera efficace et parlante sur les outils de communication dans lesquels elle apparaîtra pour promouvoir le futur musée napoléonien (calicot, affiche, marque-page...).

Cette aquarelle est aussi l'ombre de la *Tête de Napoléon* du Palais Fesch, en cours de restauration, fragment de la statue démontée sous la commune, celle-là même qui séjourna dans la Seine.

*Visuels des œuvres proposées en annexe*

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'approuver** les acquisitions et le don d'œuvres d'art dans le cadre de l'enrichissement des collections liées à l'histoire napoléonienne et afin de compléter les collections napoléoniennes de la Ville d'Ajaccio en vue de la création du futur musée napoléonien de l'Hôtel de Ville.

**D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions, Acquisition du *Buste de Joseph Bonaparte* par Lorenzo Bartolini : 80 000 e TTC

Acquisition du *Buste de Pauline Bonaparte* par Joseph François Bosio : 45 000 € TTC  
Acquisition d'un tableau de Nicolas Toussaint Charlet, *Napoléon, le soir de Waterloo* : 12 000€

**D'autoriser** Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès du FRAM (47 500 €) et du Fonds du Patrimoine (30 000 €).

L'inscription budgétaire afférente aux acquisitions du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts 2018 sera prévue en fonction 322 en dépense chapitre 21 article 2316, et en recettes au chapitre 74 article 74.12, au chapitre 774 subventions exceptionnelles.

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Jean-Pierre ARESU, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 avril 2018,

### APPROUVE

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

les acquisitions et le don d'œuvres d'art dans le cadre de l'enrichissement des collections liées à l'histoire napoléonienne et afin de compléter les collections napoléoniennes de la Ville d'Ajaccio dans le cadre de la création du futur musée napoléonien de l'Hôtel de Ville.

### AUTORISE Monsieur le maire

- à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions,  
Acquisition du *Buste de Joseph Bonaparte* par Lorenzo Bartolini : 80 000 e TTC  
Acquisition du *Buste de Pauline Bonaparte* par Joseph François Bosio : 45 000 € TTC  
Acquisition d'un tableau de Nicolas Toussaint Charlet, *Napoléon, le soir de Waterloo* : 12 000€

- à solliciter les subventions auprès du FRAM (47 500 €) et du Fonds du Patrimoine (30 000 €).

L'inscription budgétaire afférente aux acquisitions du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts 2018 sera prévue en fonction 322 en dépense chapitre 21 article 2316, et en recettes au chapitre 74 article 74.12, au chapitre 774 subventions exceptionnelles

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**